



Procès-verbal provisoire

15^e réunion du Groupe de Travail 1 du LDAC
Stocks de grands Migrateurs et leurs organisations régionales de pêche

Mercredi 15 octobre 2014 de 14.15 h à 18.15 h
Martin's Central Park Hotel. Boulevard de Charlemagne 80. Bruxelles

Président: Michel Goujon
Vice-président: Julio Morón

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la quatorzième réunion du GT1 tenue le 20 mars 2014

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2014 est approuvé.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Goujon demande à inclure un point dans le paragraphe « Divers » de l'ordre du jour au sujet de l'audience du Parlement européen sur la lutte contre la pêche IUU. L'ordre du jour est approuvé en ajoutant ce point.

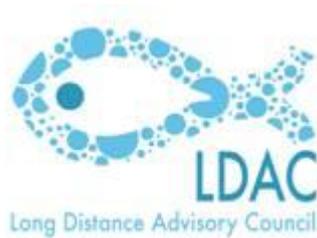
Questions d'information et d'actualité :

3. Conclusions de la réunion annuelle de la CTOI (juin 2014)

M. Goujon rappelle qu'une modification importante s'est produite au sujet de la résolution sur la limitation de la pêche de thons tropicaux qui prévoyait des dates de fermeture pour la pêche à la senne et la pêche palangrière.

Le représentant de la CE, M. Fachada, prend la parole. Les débats du Comité scientifique en ont conclu que le stock de thons tropicaux est en bon état, du fait de la diminution de la pêche issue de la piraterie.

Par ailleurs, en ce qui concerne le thon blanc, le Comité scientifique a présenté une évaluation positive du stock. Au cours des prochains mois, la pêcherie sera suivie de très près afin d'évaluer s'ils doivent recommander des mesures spécifiques pour ce stock.



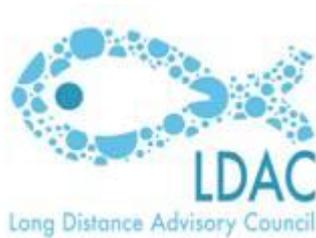
La séance plénière de la CTOI a été tenue il y a cinq mois. En vue de la prochaine réunion de coordination qui se tiendra à la fin de cette année, la Commission indique ses inquiétudes: les scientifiques leur ont confirmé que les données ne sont pas très précises pour l’océan Indien. En outre, ils ont aussi des problèmes avec le marlin et ils ne savent pas comment aborder cette question. En général, les états riverains se montrent réticents quand il s’agit d’aborder des mesures pour des espèces problématiques comme le marlin rayé, qui est une capture accessoire.

En ce qui concerne la conformité, ils constatent qu’il y a des améliorations mais en termes généraux le niveau de conformité au sein de la CTOI est très faible. Il manque des données fournies par les navires et les flottilles de la CTOI (par exemple, pour le cas des requins), ainsi que par les états, car l’UE est pratiquement la seule qui fournit l’information.

Il souligne aussi le manque de contrôle, ce qui entraîne beaucoup de pêche illicite dans l’océan Indien. Ceci inquiète fortement la Commission et elle devra aborder ce sujet à l’avenir. Elle doit trouver une stratégie commune pour aborder ces deux questions. Il doit s’agir d’une approche consensuelle sur le long terme.

Concernant la réunion plénière de la CTOI, différentes propositions furent présentées, mais seulement certaines d’entre elles furent approuvées :

- **Une mesure de conservation et de gestion.**
- La zone de fermeture fut supprimée.
- Une proposition de dialogue et de collaboration entre gestionnaires et scientifiques fut présentée.
- Il y eut une proposition de recommandation non contraignante de l’UE sur la standardisation des avis scientifiques.
- La déclaration sur la piraterie fut approuvée et sept propositions ne furent pas approuvées, trois d’entre elles concernant les requins. Les propositions de disposer d’observateurs régionaux reconnus par tous les pays de la CTOI ne furent pas approuvées; celle en rapport avec le VMS, système de Surveillance des Navires, et celle sur les DCP, non plus. La CE attend que le Comité Scientifique formule ses



recommandations et il est probable qu'elle doive adopter des mesures fermes sur les DCP. Il y eut également une proposition concernant les rejets qui ne fut pas approuvée.

Concernant les actions avenir, la prochaine réunion de la CTOI aura lieu en Corée. La Somalie est à présent une partie contractuelle et elle participe déjà de façon officielle au travail de la CTOI. Il y aura l'année prochaine une réunion sur les clés de distribution, et des progrès sont attendus.

Concernant la couverture pour les observateurs à bord, ils considèrent qu'il s'agit de travailler au sein de la CTOI afin d'essayer d'implanter ceci dans les pays de la Commission de l'Océan Indien et essayer de développer un programme d'observateurs, afin qu'ils puissent être reconnus dans les pays de cette région.

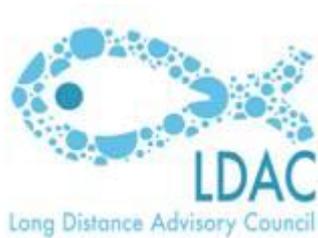
M. Goujon exprime que les efforts réalisés par le biais du projet Smartfish dans cet océan ou dans l'Atlantique avec la COMHAFAT peuvent servir afin d'essayer de développer des standards communs, dans le but qu'il puisse exister une reconnaissance des observateurs. D'autre part, il souligne l'importance de débattre à propos de l'adoption d'un programme d'inspections de navires.

M. Rodríguez souligne que la situation de la conformité dans l'Océan Indien est très pauvre, mais la flotte européenne qui pêche là-bas respecte les dispositions de la CTOI de façon intégrale et que celles-ci ont même été augmentées par le biais d'accords de bonnes pratiques sur une base volontaire de par une proposition de la flotte européenne. L'UE a essayé par la suite que celles-ci puissent être approuvées dans d'autres forums, mais elle n'a pas réussi. Il souligne également le problème de la capacité dans le Pacifique, question qui peut à tout moment s'étendre vers l'Océan Indien. Il considère que l'UE doit aborder cette question.

- **Proposition d'avis sur un code de conduite pour les procédures des navires et leur inclusion sur les listes de navires IUU des ORPs.**

DÉCISION: Après la révision de l'avis, celui-ci est approuvé de façon formelle par le GT1. Il sera donc transmis au prochain Comité Exécutif pour son évaluation et, si ceci est considéré pertinent, il sera approuvé.

4. WCPFC. Perspectives et stratégie du LDAC pour le Pacifique

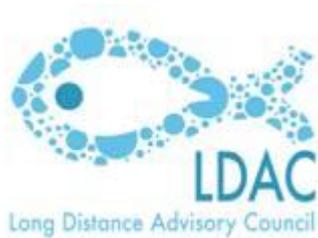


La représentante de la CE, Mme Martini, informe qu'une nouvelle évaluation des stocks dans l'océan Pacifique a été effectuée et a permis d'établir qu'il y a des situations favorables pour le thon listao (skipjack). Il semble aussi que le stock d'albacore (yellowfin) se porte bien. Le problème se situe au niveau du thon obèse (bigeye), car l'évaluation a signalé qu'il y a une surpêche et une surexploitation. Il semblerait aussi que le stock de thon rouge (bluefin) ne soit pas en bon état ; la situation des stocks est très mauvaise dû à une surexploitation et la biomasse a atteint des niveaux très bas. Ceci aura des répercussions sur le débat qui se tiendra au cours de la réunion du début du mois de décembre à Samoa. L'année précédente, des mesures de conservation pour le thon tropical avaient été adoptées, entre autres, une mesure multi-annuelle qui sera révisée cette année. Bien que n'ayant pas de propositions concrètes sur les mesures pour le thon tropical, des contacts informels ont été maintenus et ils s'attendent à une forte pression de la part des ONG pour réduire la pêche avec des DCP.

En ce qui concerne le Comité technique et d'application, elle constate que pendant la fermeture de DCP de quatre mois la pêche a augmenté, ce qui est inquiétant. Elle signale qu'il existe de grandes difficultés pour contrôler l'application correcte de cette mesure. Un autre sujet à débattre concerne la charge disproportionnée sur les PEID (Petits Etats Insulaires en Développement); il y aura un séminaire d'une journée pour débattre cette question et essayer de trouver des solutions.

Le débat principal portera sur la mesure du thon tropical: voilà pourquoi la CE a prévu de présenter deux propositions, une sur les nageoires attachées de façon naturelle et une autre sur l'accès à la pêche dans le cadre des accords bilatéraux pour augmenter la transparence de l'organisation. L'UE soutient une étroite collaboration avec la FFA sur les mesures par rapport aux nageoires attachées, ainsi que sur les propositions horizontales sur les requins.

M. Morón prend la parole pour souligner qu'il est fondamental que le LDAC prenne conscience de l'importance de la situation de l'océan Pacifique occidental puisqu'elle entraîne des conséquences pour toute la pêcherie thonière mondiale. Dès que le système du PNA (le VDS) sera en marche, il y aura une flotte excédentaire qui se déplacera vers d'autres océans non-assujettis à des contingents. Il s'agit fondamentalement de la flotte asiatique qui se dirigera vers l'océan Atlantique et l'océan Indien à travers les pays côtiers. Le problème actuel du thon est



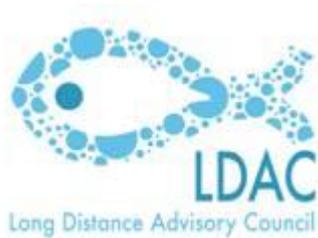
qu'il existe un manque de contrôle de l'activité commerciale, ce qui entraîne que le marché ait des niveaux de prix comparables à ceux de l'année 2000. Il indique qu'il faut attendre pour connaître la position du PNA et le reste des propositions. Il invite les ONG à se montrer conséquentes avec leurs positions et à ne pas défendre les pays du PNA sans se pencher sur la durabilité, car ils soutiennent des mesures de fermeture qui ne reposent pas sur des critères scientifiques. À son avis, l'application stricte de la réglementation contre la pêche IUU est la seule possibilité pour que l'UE puisse exercer son influence.

M. Morón demande à la Commission que les résultats du Comité d'application, qui ne sont clairement pas respectés, et ceci sans aucune sanction pour les pays contrevenants, soient analysés dans le prisme du règlement IUU, en soulignant que le WCPFC permet les infractions continues pendant des années sans prendre de mesures pour arrêter cette situation. En outre, il apprécie les actions de la Commission à ce sujet et demande le soutien des ONG sur cette question.

M. Goujon affirme aussi que cette situation de l'océan Pacifique doit indirectement inquiéter tout le monde, pas seulement pour la question de la capacité, mais aussi de par l'image présentée par le Pacifique. Au cours de la dernière réunion d'Abidjan, il avait été demandé si le modèle du PNA pourrait s'appliquer à l'Atlantique. Il estime que ceci est une source d'inquiétude car, comme l'a expliqué M. Morón, il ne s'agit pas d'un bon modèle.

La représentante de la Commission indique que le sujet de la capacité a déjà été abordé au sein du Comité technique d'application et suggère de contacter la FFA, pour découvrir si elle est l'initiatrice de cette question, afin d'organiser un atelier au cours de l'année prochaine. L'idée consiste à débattre ce sujet comme il avait été fait à Carthagène des Indes avec la WCPFC par rapport aux mesures de conservation, mais le PNA a proposé une mesure par points de référence pour le thon listao et ils se montrent très conservateurs, avec une valeur de référence de 0,5. Ceci devrait en principe avoir un impact positif sur le thon obèse.

Elle est d'accord avec M. Morón sur le fait que le VDS pourrait être un système approprié. Elle pense qu'il faut accroître la transparence et ne pas prendre pour base que la capacité, mais aussi l'effort.



M. García indique qu'il est d'accord avec les propos de M. Morón, mais il estime que dans ce cas, la durabilité ne semble pas être le facteur principal qui est tenu en considération, même si les ONG sont de plus en plus conscientes de l'importance de cette question. En effet, un groupe d'ONG intégré par Océan, WWF, PEW, EJP et CCFA est en train d'informer à propos des efforts réalisés par l'UE concernant la durabilité et la lutte contre la pêche IUU, ainsi que sur l'importance de faire en sorte que l'UE soit un allié sur ces questions.

M. Trujillo partage l'inquiétude à ce sujet et explique que son organisation travaille sur une campagne appelée « de la mer à l'assiette » qui consiste en un programme de traçabilité qui vérifie des situations de précarité au travail et de pêche illicite, deux questions qui sont liées dans la plupart des cas. Deux entreprises asiatiques ont été reconnues et l'information sera bientôt rendue publique. Ils souhaitent encourager la bonne image de la flotte européenne et dénoncer les activités irrégulières, en empêchant que les captures illégales arrivent sur les marchés d'Europe, du Japon et des États-Unis.

DÉCISION: Le GT1 propose la rédaction d'un document constructif pour sa transmission au PNA sur la question du Pacifique, en soulignant l'inquiétude soulevée par les problèmes possibles causés par un Transfer de l'effort de pêche de flottilles non-européennes et qu'une application correcte du système VDS ayant pour base la transparence est nécessaire. En outre, le document soulignera que les navires sous pavillon communautaire respectent les dispositions. Ce document sera débattu lors de la prochaine réunion du groupe de travail 1.

5. Conclusions de la réunion annuelle de la CIATT (juillet 2014)

La représentante de la Commission explique que le séminaire sur la capacité tenu à Carthagène des Indes a été très intéressant. Elle enverra la matrice qui a été développée là-bas pour que l'information puisse être transmise à tous les membres du LDAC.

Elle souligne qu'une autre réunion aura lieu dans deux semaines, car la réunion annuelle n'avait pas conclu et de nombreux sujets n'avaient pas été abordés. Ainsi, ils auront une autre réunion extraordinaire.



En ce qui concerne la problématique de la surcapacité, elle met en relief qu'il y a de nombreuses demandes de capacité, étant donné que celle-ci est infra utilisée par des États-Unis et du Mexique, qui n'utilisent pas au maximum leur capacité permise.

Elle souligne l'approbation de la proposition des États-Unis selon laquelle tous les navires de plus de 100GT, au sein du WCPFC, doivent disposer d'un numéro OMI de façon obligatoire.

Le Japon et les États-Unis formulèrent des propositions par rapport au thon rouge qui étaient conformes aux avis scientifiques, mais le Mexique imposa son veto.

Par rapport à la mesure des nageoires attachées, il y eut un veto de la part de la Corée, la Chine et le Japon.

Il n'y eut pas d'accord concernant le choix du directeur, raison pour laquelle ce débat fut reporté à la prochaine réunion.

M. Morón indique que la position communautaire au sein de la CIATT est exemplaire, surtout en ce qui concerne les questions liées à la capacité. Il demande que la Commission soit soutenue dans ce sens, en soulignant que l'industrie soutient les propositions qui sont présentées là-bas, mais il est nécessaire de compter sur d'autres soutiens comme, par exemple, les ONG. Il propose que les membres du LDAC sensibilisent leurs collègues d'autres pays pour que la situation puisse changer et qu'il y ait un soutien pour la cohérence des pêcheries thonières partout dans le monde.

6. Conclusions du SCRS de l'ICCAT et préparation de la séance plénière de cette organisation pour le prochain mois de novembre

M. Goujon regrette qu'aucun représentant de la Commission ne soit venu pour informer sur l'ICCAT. En outre, il souligne qu'il ne comprend pas que les conseils consultatifs ne soient pas convoqués pour certaines réunions de consultation avec la Commission.

Il fait ensuite une présentation en détail sur les résultats des stocks par espèces.

M. Ulloa exprime son désaccord avec l'absence de représentants de la Commission à cette réunion. Cette affirmation est partagée par le reste des membres du groupe de travail.

De son côté, la Commission explique qu'elle ne pouvait pas assister à cette réunion, étant donné qu'il y avait une autre réunion technique au même moment. Ils indiquèrent en outre qu'une



rencontre avec les parties intéressées aurait lieu juste après le groupe de travail du LDAC, en indiquant que tous les membres des Acs avaient été invités.

Points stratégiques:

7. Organisation d'un possible séminaire avec les États membres sur les aspects principaux de la dimension externe de la PCP

M. Goujon explique que l'idée consiste à obtenir que les présidents et vice-présidents des groupes de travail identifient les points fondamentaux qui devront être abordés au cours du séminaire, pour qu'ils puissent être ultérieurement abordés lors du prochain Comité exécutif. Ensuite, il faudrait préparer les présentations pour qu'elles soient prêtes au mois de mars, au moment des réunions des groupes de travail, tout ceci afin que le séminaire puisse être prévu pour avril ou mai 2015.

Il souligne trois points importants : la gouvernance dans la dimension externe de la PCP, la lutte contre la pêche IUU et la mise en place de conditions de concurrence équitables pour les règles de pêche durable.

Mme Gorez suggère que le cadre général doit partir de la PCP reformée, y compris les accords de coopération. Elle indique en outre que les conditions équitables de concurrence doivent comprendre les aspects liés au marché, afin d'éviter une concurrence déloyale.

DÉCISION: Un Comité d'Organisation sera désigné, composé par les Présidents et Vice-Présidents des Groupes de Travail, par le Secrétariat et par les membres du LDAC portant un intérêt particulier à cette question, afin d'élaborer une proposition de programme détaillée et un cahier des charges en vue d'un séminaire de haut niveau sur la dimension externe de la PCP. Ces deux documents seront présentés au Comité Exécutif pour les soumettre à son approbation.

8. Projet Smartfish (océan Indien)



M. Goujon rappelle qu'une lettre avait été envoyée le 7 mai au sujet d'un atelier de Smartfish dans l'océan Indien. La Commission avait indiqué que le procès-verbal de cet atelier allait être envoyé, mais il n'a toujours pas été reçu.

DÉCISION : Étant donné l'importance de cette question, ce document sera réclamé à nouveau.

Mme Gorez propose d'inviter la DG DEVCO à toutes les réunions de ce groupe de travail 1.

DÉCISION: Etant donné l'importance de ce sujet, le procès-verbal du séminaire Smartfish sera à nouveau réclamé et une proposition sera formulée pour organiser une réunion informelle entre le LDAC et la DG MARE ou la DG DEVCO afin de débattre cette question.

9. Mémoire d'entente (MoU) COMHAFAT – LDAC

M. Goujon informe que le LDAC a participé à un événement parallèle dans le cadre de la réunion de la FAO, où ont été présentés la COMHAFAT et le mémoire d'entente, ainsi que la TTI.

Par ailleurs, il explique que la COMHAFAT a choisi la Côte d'Ivoire comme siège de la Présidence, en remplaçant ainsi le Ghana. En outre, il indique qu'au moment de la réunion plénière de l'ICCAT, il y aura un événement parallèle en collaboration avec l'ISSF et la DG MARE, pour aborder comment reproduire dans l'Atlantique le schéma mis en place dans l'océan Indien avec le programme Smartfish. D'autre part, il soutient la proposition de M. Morón de demander une réunion avec la DG MARE et la DG DEVCO.

En ce qui concerne la création d'une *task force*, il se demande s'il serait approprié de demander à un expert indépendant de préciser comment travailler dans ce sens, ce qui pourrait être développé par le Secrétariat de la COMHAFAT pour faire avancer cette question.

Mme Gorez signale qu'à son avis il serait préférable d'organiser une réunion avec les directions générales avant de contacter la COMHAFAT.



DÉCISION:

- **Tenir un évènement parallèle au sein de l'ICCAT et**
- **Demander une réunion avec la DG MARE et la DG DEVCO pour appliquer par la suite les recommandations de la réunion qui eut lieu au Parlement Européen.**

Autres points :

10. Divers

- a. Situation de la palangre de surface suite à la politique des nageoires attachées

M. Goujon indique que ce sujet est d'une grande importance car il remet en question la compétitivité de la flotte palangrière.

Mme Parada signale que l'objectif poursuivi par la réglementation était la suppression de la pratique de la découpe des nageoires, ce qu'ils ne parviennent pas à obtenir. En outre, les conséquences sont souffertes par les flottes communautaires dans la mesure où de grands effets négatifs se sont produits, aussi bien du point de vue économique que par la complexité de l'opérationnel à bord, entraînant l'amarrage indéfini ou voir même la démolition de certains navires dont l'activité n'était plus viable.

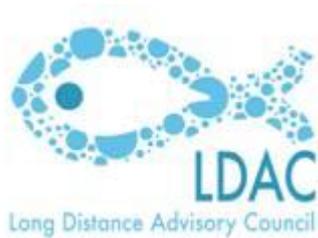
Pour cette raison, elle souhaite demander à la Commission que cette politique soit appliquée à toutes les ORP, ainsi qu'aux accords avec les pays tiers.

M. Ulloa complète les propos de Mme Parada en expliquant que le secteur palangrier de surface espagnol et portugais souffre gravement des conséquences de la réglementation. Il avait été dit qu'elle serait applicable au sein de l'UE pour ensuite s'étendre à toutes les ORP, ce qui n'a pas été respecté par la Commission. Il souligne qu'il regrette que la Commission n'insiste pas pour que les ORP mettent en œuvre cette mesure des nageoires attachées. Une donnée claire est la situation économique catastrophique de cette flotte en particulier. De plus, des accidents se produisent à bord à cause de l'application de cette réglementation. Il regrette que la Commission ne tienne pas compte de ces aspects et ne défende pas cette proposition au sein des ORP. Il demande aussi aux ONG de soutenir le secteur pour cette question.

M. Goujon demande aux ONG si elles estiment que le but de lutter contre la découpe des nageoires a obtenu des résultats dans l'UE et s'il peut compter sur leur soutien pour communiquer cette préoccupation à la Commission sous forme d'avis du LDAC.

Mme Vulperhorst indique qu'OCEANA a beaucoup lutté pour obtenir cette politique et qu'ils souhaitent qu'elle soit aussi appliquée dans les ORP.

M. García insiste sur l'importance d'obtenir les données économiques de la part du secteur. En outre, il explique que ceci marque des outils clairs pour la dimension externe et qu'un manque



de stratégie de négociation de la Commission afin de promouvoir des mesures de l'UE en dehors de ses frontières a été détecté. Il devrait s'agir de stratégies liées aux conventions internationales, présentées dans les négociations avec les ORP.

Mme Gorez indique que le message qui doit être communiqué à la Commission est que le LDAC veut débattre avec eux une stratégie pour la dimension externe et réfléchir au sujet de l'approche de l'UE dans ses négociations.

M. Trujillo souligne l'importance de la prévention des risques des accidents professionnels dans la réglementation sur la découpe des nageoires, qui ne peut pas aller à l'encontre de la sécurité des marins à bord.

DÉCISION: Après u débat entre les membres du groupe de travail, il est décidé qu'un groupe de rédaction du LDAC composé par les membres les plus touchés par cette question rédigera un avis provisoire à ce sujet, avis qui sera présenté au Comité Exécutif du mois de Novembre.

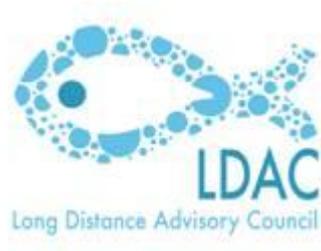
De son côté, la CE insiste sur le fait qu'ils ont essayé que cette réglementation soit aussi appliquée dans les ORPs et elle souligne qu'au mois de Novembre elle fut adoptée au sein de la CPANE (NEAFC).

- b. Point d'information rapide sur la Conférence Africaine du Thon tenue à Abidjan (25 et 26 Septembre).

M. Goujon explique que l'état des stocks de thon fut présenté, ainsi que les données et le besoin de la gestion des DCP. Il y eut une présentation sur la lutte contre la pêche IUU dans les eaux africaines. Il y eut également une présentation sur le plan de documentation des captures de thon, ainsi qu'un atelier sur la coopération dans les pays africains. Concernant les marchés, il y eut une présentation sur l'industrie de transformation de l'Océan Indien et de l'Atlantique et son rapport avec l'Afrique. En dernier lieu, il y eut une présentation sur l'étiquetage écologique et la commercialisation durable.

- c. Audience au Parlement Européen sur la lutte contre la pêche IUU.

M. Goujon explique qu'à l'occasion de cet événement organisé par le Parlement Européen il fit une présentation à propos de la participation de la flotte thonière tropicale de l'UE dans la lutte contre la pêche IUU. Il expliqua dans ce contexte les raisons pour lesquelles la flotte s'implique dans cette lutte et comment elle se matérialise, outre l'adoption proactive des réglementations européennes.



11. Lieu et date de la prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue au mois de mars à Bruxelles. La date concrète reste à confirmer par le Secrétariat.

La séance est levée à 18.15h.

BROUILLON



ANEXXE I. LISTE DE PARTICIPANTS

MEMBRES GROUPE DE TRAVAIL

1. Michel Goujon.ORTHONGEL
2. Julio Morón.OPAGAC
3. Beatrice Gorez. CFFA-CAPE
4. Mercedes Rodríguez. OPP-Lugo
5. Marc Ghiglia.UAPF
6. Yvon Riva.ORTHONGEL
7. Vanya Vulperhorst. OCEANA
8. Pablo Lourenzo.AIPCE
9. Juan Pablo Rodriguez.ANABAC
10. Juan Manuel Trujillo. ETF
11. Juan Manuel Liria.FEOPE/CEPESCA
12. Raúl García.WWF
13. Javier Garat.FEOPE/CEPESCA
14. Björn Stockhausen.Seas at Risk
15. Juana Parada.ORPAGU
16. Edelmiro Ulloa. Anapa, Anamer, Agarba y Anasol

OBSERVATEURS

1. Orlando Fachada.CE
2. Angela Martini.CE
3. Irene Vidal.EJF
4. Konstantinos Kalamantis.EP
5. Alexandre Rodríguez.NWWAC
6. Manuela Iglesias.LDAC
7. Marta de Lucas. LDAC